

# Règlement Concours Fête des Pères

## ARTICLE 1 : Société organisatrice

Son Vidéo Distribution, SARL au capital de 153 000 €, dont le siège social est établi 314 rue Milliez - 94 506 CHAMPIGNY Cedex, organise un jeu-concours intitulé "Concours Fête des Pères".

## ARTICLE 2 : Participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique entre le 1er juin et le 18 juin 2017. Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine ou Belgique et est limité à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

## ARTICLE 3 : Accès et durée

Le concours est accessible sur la page <http://www.son-video.com/concours-fete-des-peres>. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le concours débute le 01/06/2017 et prend fin le 18/06/2017 à minuit.

## ARTICLE 4 : Modalités de participation

Il s'agit d'un concours type roue de la chance . Les personnes souhaitant concourir sont invitées à s'inscrire sur le site <http://www.son-video.com/concours-fete-des-peres> depuis ce même lien. La roue de la chance s'affiche ensuite et il n'a qu'à cliquer sur "lancer la roue" pour le tirage au sort aléatoire. Une seule participation par foyer est prise en compte (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de quiconque aura violé les conditions générales ou en aura abusé.

## ARTICLE 5 : Principes du jeu

Suite à l'étape d'inscription chaque client pourra découvrir s'il a gagné ou perdu en tournant la roue de la chance à l'aide de son curseur. Il s'agit d'un instant gagnant. Chaque personne a la

possibilité de participer au concours en cliquant sur le lien <http://www.son-video.com/concours-fete-des-peres>. Chaque participant doit ensuite s'inscrire en renseignant tous les champs demandés : nom, prénom, email, code postal. Suite à l'étape d'inscription le client pourra découvrir s'il a gagné ou perdu en jouant à la roue de la chance à l'aide de son curseur.

## **ARTICLE 6 : Désignation du gagnant**

Il s'agit d'un instant gagnant. Les gagnants sont désignés via l'application Kimple. Les gagnants du concours seront affichés sur le blog de [Son-Vidéo.com](http://www.son-video.com) le 20/06/17.

## **ARTICLE 7 : Dotations**

1 lecteur Blu-ray UHD [Sony UBP-X800](#)  
1 paire d'enceintes [Eltax Monitor III](#)  
1 baladeur HD [FiiO X5 III](#)  
1 casque [Focal Listen](#)  
1 enceinte bluetooth [Elipson Lenny](#)  
1 enceinte Bluetooth [Radio Absolument Vintage](#)

## **ARTICLE 8 : Modalités de mise en possession des lots**

Les lots ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. Les lots seront envoyés directement aux adresses indiquées lors de l'inscription.

## **ARTICLE 9 : Copie du présent règlement**

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Son Vidéo Distribution - Jeu concours "Concours Fête des Pères" - 314 rue Milliez - 94 506 CHAMPIGNY Cedex. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

## **ARTICLE 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Son Vidéo Distribution. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

## **ARTICLE 11 : Publicité**

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.